



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION D'ACCÈS
AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Cada

Monsieur Emmanuel WORMSER
Association « Trait d'union »
CIDEX 204
38920 CROLLES

Le Président

Paris, le 01 FEV. 2012

Références à rappeler : 20120341-GO

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-dessous l'avis rendu par la commission d'accès aux documents administratifs dans sa séance du 26 janvier 2012 sur votre demande. Cet avis est également adressé à l'autorité administrative que vous aviez saisie.

Avis n° 20120341-GO du 26 janvier 2012

Monsieur Emmanuel WORMSER, pour le compte de l'association « Trait d'union », a saisi la commission d'accès aux documents administratifs, par courrier enregistré à son secrétariat le 2 janvier 2012, à la suite du refus opposé par la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (DREAL Rhône-Alpes) à sa demande de communication d'une copie des analyses du sol produites par la société Finexel dans le cadre des travaux qu'elle réalise sur le tènement Unimag à Crolles.

En réponse à la demande qui lui a été adressée, la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement a informé la commission de ce que le document sollicité n'existait pas, dans la mesure où la société Finexel n'avait pas transmis à l'administration d'analyses de sol dans le cadre des travaux qu'elle réalise. La commission ne peut, dès lors, que déclarer sans objet la demande d'avis.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président,
Le Rapporteur général adjoint



Emilie BOKDAM-TOGNETTI
Auditeur au Conseil d'Etat